



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL  
MUNICIPAL DE GARNERANS N°34  
Séance du 24 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le **24 octobre à 20 heures 00**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

**Présents :**

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Karine POTHIER, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

**Absents excusés :**

Gaëlle LABALME, Franck RAMPON

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **11**

Date de la convocation : 18 octobre 2024

Date d'affichage : 18 octobre 2024

**N 34 - Modification du règlement de location de salles**

M. le Maire informe le conseil de la demande régulière de locataires de la mise en place d'un forfait ménage.

Il est donc proposé d'ajouter aux tarifs en vigueur, un tarif « forfait ménage ». Le forfait ménage couvre principalement le nettoyage final des sols qui pose régulièrement problème.

Il restera à la charge des locataires :

- Le nettoyage des tables et des chaises ainsi que leur rangement
- Le nettoyage des abords de la salle (canettes, mégots, ...)
- Le balayage des sols et le nettoyage de salissures importantes (toilettes notamment)

Il est proposé d'appliquer les forfaits suivants :

- Forfait ménage pour la salle des fêtes, cuisine et toilettes : 60 €
- Forfait ménage pour bar de la salle des fêtes, cuisine et toilettes : 30 €
- Forfait ménage pour la salle de réunion et toilettes : 30 €

**Après avoir délibéré, à l'unanimité**

➤ **VALIDE la modification du règlement de location de salles et les nouveaux tarifs**

➤ **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
Dominique VIOT